Résolution sur la Birmanie

2008/2658(RSP) - 23/10/2008 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui eu lieu le même jour, le Parlement adopté par 68 voix pour (aucune voix contre et aucune abstention), une résolution sur la situation en Birmanie.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, UEN, GUE/NGL.

Le Parlement rappelle tout d'abord que le 24 octobre 2008, cela faisait 13 ans que Daw Aung San Suu Kyi, secrétaire générale de la Ligue nationale pour la démocratie (LND), était maintenue en détention en tant que prisonnière politique. Il indique également que cette date anniversaire coïncide également avec celle où les dirigeants des pays d'Asie et d'Europe ont décidé de se réunir (et ce pour la 7ème fois) dans le cadre d'un Sommet Asie-Europe (ASEM) en Chine (24 et 25 octobre 2008).

Les députés condamnent fermement **le maintien en détention de Daw Aung San Suu Kyi** et insistent pour qu'elle soit immédiatement remise en liberté. Ils déplorent le fait que le nombre de **prisonniers politiques** soit passé de 1.300 à 2.000 depuis la révolution safran (manifestations de moines bouddhistes au Myanmar en septembre 2007), et que, malgré la libération de U Win Tin, ancien journaliste et secrétaire de la LND (Ligue nationale pour la démocratie), et de 6 autres dirigeants de ce parti en septembre 2008, 23 membres de la LND aient été arrêtés par la suite.

Le Parlement dénonce le caractère arbitraire des charges retenues lors des arrestations de nombreux dissidents et les conditions de détention pénibles auxquelles sont soumis les prisonniers politiques, impliquant notamment le recours généralisé à la torture et aux travaux forcés. Il s'inquiète en particulier du refus systématique de traitements médicaux à octroyer aux prisonniers politiques et demande que les visites du Comité international de la Croix-Rouge aux détenus soient à nouveau autorisées.

La résolution condamne fermement le **nettoyage ethnique perpétré à l'encontre de la minorité karen** qui cherche refuge auprès du pays voisin, la Thaïlande. Elle invite la communauté internationale à exercer des pressions plus fortes sur la junte militaire birmane afin qu'elle mette un terme aux opérations militaires dirigées contre des civils. Tout doit être fait pour accroître l'aide humanitaire dans ce pays et empêcher les autorités birmanes de retreindre la livraison de l'aide dans les régions touchées par le cyclone Nargis. Il faut également faire en sorte que la junte militaire assume ses responsabilités pour faire face à la **famine imminente dans l'État Chin**.

Les députés rappellent au passage que les Nations unies ont révélé en août 2008 que les autorités militaires birmanes **détournaient une partie de l'aide humanitaire fournie à la Birmanie** en appliquant des taux de change abusifs. Le Parlement invite dès lors la Commission à décrire les mesures qu'elle entend prendre contre ce détournement illégal de l'aide humanitaire. La Commission est également appelée à présenter un rapport détaillé sur l'efficacité de l'assistance humanitaire fournie et sur l'ampleur de l'assistance encore nécessaire.

Le Parlement souligne que, bien que **des émissaires des Nations unies** se soient rendus à 37 reprises au Myanmar au cours des 20 dernières années, aucune réforme n'a pu être obtenue du Conseil d'État pour la paix et le développement (SPDC). Il rappelle la déclaration du président du Conseil de sécurité des Nations unies du 11 octobre 2007 sur la situation au Myanmar (S/PRST/2007/37), qui a également été ignorée par le SPDC. Il demande que des délais et des objectifs soient fixés concernant les réformes à entreprendre dans ce pays et invite les Nations unies à prendre des mesures supplémentaires à l'égard de la Birmanie en cas de non respect de ces délais. Dans la foulée, le Parlement invite le secrétaire général des

Nations unies à programmer une 2ème mission en Birmanie pour décembre 2008, ce, quelle que soit la situation, afin de pouvoir réclamer d'urgence la libération de tous les prisonniers politiques ainsi que la pleine participation de la LND aux préparatifs en vue des élections de 2010.

Le Parlement invite le Conseil européen à profiter de sa réunion des 11 et 12 décembre 2008 pour procéder à une révision du règlement (CE) n° 194/2008 du 25 février 2008 renouvelant et renforçant les mesures restrictives instituées à l'encontre de la Birmanie/Myanmar, afin d'élargir la portée des **sanctions ciblées** en veillant à restreindre l'accès aux services bancaires internationaux pour les entreprises ou conglomérats détenus par les militaires birmans. Ces mesures devraient également inclure la suspension de toute importation de textiles fabriqués en Birmanie et la fin de la possibilité laissée à certains généraux et leurs proches de faire des affaires, d'avoir accès aux soins de santé, de faire des achats ou d'envoyer leurs enfants étudier à l'étranger.

Enfin, le Parlement appelle la **Chine, l'Inde et la Russie** à faire pression sur les autorités birmanes (tant sur le plan économique que politique) pour favoriser la mise en œuvre d'améliorations significatives dans le pays, et cesser de lui fournir des armes ou d'autres ressources stratégiques.